

Note aux étudiants de la Faculté de TECHNOLOGIE

Les étudiants de la faculté de Technologie sont informés, qu'il a été décidé lors de la réunion du 08/11/2023, d'uniformiser le mode d'évaluation du contrôle continu conformément à la réglementation en vigueur.

1. Travaux Pratiques

Test et préparation des travaux pratiques	20%	04 points
Compte rendu du TP (à la fin de séance)	40%	08 points
Test de TP en fin de semestre sur l'ensemble des manipulations réalisées par l'étudiant	40%	08 points
Total	100%	20 points

2. Travaux Dirigés

Préparation e la série d'exercice Et travail personnel (devoir à rendre, Exposés.	30%	06 points
Interrogations écrites, Test	50%	10 points
Participation des étudiants aux TD	20%	04 points
Total	100%	20 points

Par ailleurs l'évaluation des modules, découvertes et transversaux se fera à distance, selon les formes contenues dans les dispositions de l'arrêté n° 171 du 09/02/2023.

L'évaluation comprend les éléments suivants :

Cours - Travaux dirigés - Travaux Pratiques – Exposés -travaux d'atelier - Sortie sur site - Stages pratiques - Travail personnel - webinaires.

